

# **COMMUNE DE SAINT LAURENT DU PAPE**

~~~~~

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2019.**

L'An deux mil dix-neuf, le neuf du mois de Janvier à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Laurent du Pape dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean-Louis CIVAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 Décembre 2018.

Présents : J.L. CIVAT Maire, M. GUIRAUD, J. DORTEL Adjoints.

C. BOIS, J. BRUN, Y. GALLIOU, M. GOUNON, J.L. HERITIER, C. LADREYT, R. MAIRE, N. PASCAL, C. ROUSSILHON.

Absents excusés : N. BERNARD, A.M. CHELLES donne pouvoir à N. PASCAL, S. DALLARD, C. LAFFONT, C. REYNAUD donne pouvoir à R. MAIRE, E. MANDON, C. SERNA.

Secrétaire de séance : Noëlle PASCAL.

Après lecture faite par le Maire le compte-rendu de la séance du 14 Décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN -Immeuble GIELLY**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme concernant la vente par Monsieur GIELLY d'un terrain d'une superficie d'environ 1500 m<sup>2</sup> issu de la parcelle cadastrée D 1426.

Après débat Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice du Droit de Préemption Urbain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption et charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces découlant de la présente décision.

### **Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche : Transfert de compétences et modification des statuts**

Monsieur le Maire informe que la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, par délibération du 07 Novembre 2018, propose à ses Communes membres de lui transférer les compétences supplémentaires suivantes et d'en modifier les statuts :

- Coordination d'actions de sensibilisation et d'animation culturelle dans le cadre du dispositif "Education aux arts et à la culture".
- Création, aménagement et entretien de la voie "Vallée de l'Ouvèze".
- Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par onze voix pour dont deux pouvoirs et trois abstentions accepte de transférer à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche les compétences supplémentaires proposées et approuve la modification des statuts.

### **SALLE POLYVALENTE - Travaux d'économie d'énergie : Demande de subvention.**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de réaliser des travaux d'économie d'énergie à la Salle Polyvalente située Stade Joseph REBOUL concernant l'isolation, l'éclairage, le chauffage.

Il présente le projet de travaux dont le montant estimatif de 49.910,00 € ht pourrait être subventionné par le Conseil Départemental et le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet présenté et charge Monsieur le Maire de solliciter des subventions auprès des financeurs potentiels.

## **MAIRIE - ECOLE - Travaux d'accessibilité : Demande de subvention.**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de réaliser des travaux d'accessibilité au rez de chaussée de la Mairie et pour l'accès aux sanitaires extérieurs des classes primaires de l'école publique, ce programme étant inscrit à l'agenda ADAP approuvé par les services Préfectoraux.

Il présente le projet des travaux dont le montant estimatif de 153.155,00 € ht pourrait être subventionné par l'Etat au titre de la DETR programme 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet présenté et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat.

## **Alimentation Eau Potable JALLAT : Demande de subvention.**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux d'Alimentation en Eau Potable (AEP) du Quartier Jallat non desservi par le réseau public dont le montant estimatif de 74.800,00 € ht pourrait être subventionné par l'Etat au titre de la DETR programme 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet présenté et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat.

## **Création d'un city stade : Demande de subvention.**

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'un city stade au stade Joseph REBOUL dont le montant estimatif de 66.349 € ht pourrait être subventionné par l'Etat au titre de la DETR programme 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet présenté et charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Etat.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### *Candidature Territoire à Energie Positive (TEPOS) :*

Monsieur le Maire informe qu'il a été destinataire d'un courrier de la Présidente de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA), invitant le Conseil Municipal à apporter son soutien au dépôt de candidature TEPOS (Territoire à Energie Positive) auprès de l'ADEME et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Cette candidature vient renforcer la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Les PCAET sont des procédures rendues obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants.

Le Conseil Municipal accepte de répondre favorablement à cette demande de soutien.

### *Immeuble menaçant ruine :*

Monsieur le Maire informe qu'après avoir saisi le Tribunal Administratif de Lyon pour la nomination d'un expert concernant le mauvais état d'une maison d'habitation située sur la Commune, le rapport de l'expert confirme l'état de péril grave et imminent sur la façade NORD uniquement, les autres façades n'étant pas concernées, par ailleurs le rapport déclare le péril actuel sans impact sur les maisons voisines.

La procédure de péril grave et imminent va être engagée à l'encontre du propriétaire concerné.

La demande d'expertise déposée auprès du Tribunal Civil par le propriétaire d'un bâtiment mitoyen à celui considéré en état de péril a été renvoyée au 24-1-2019.

### *Dématérialisation:*

Monsieur le Maire informe de la possibilité de transmettre les convocations du Conseil Municipal par voie dématérialisée.

La demande de ce mode de transmission ne peut être qu'individuelle.

Chacun des membres du Conseil Municipal sera sollicité prochainement afin qu'il se positionne sur le choix du mode de transmission de ces convocations.

L'ORDRE DU JOUR AYANT ETE TRAITE DANS SON ENSEMBLE LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 23.